

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	04 Juillet 2019	<b>Séance du : 10 Juillet 2019</b>
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Géraud VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Daniel VIALA (Mérifons) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan).

Absents : Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

## **Objet : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Modalités de répartition 2019**

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil communautaire que créé par la Loi de Finances 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale a déterminé le montant des ressources jusqu'en 2016. De ce fait, le montant du FPIC qui était de 780 M€ en 2015, est fixé à 1 milliard d'euros depuis 2016.

Depuis 2013, le Conseil communautaire opte, chaque année, pour la solution de droit commun :

- Répartition EPCI/Communes : Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF)
- Répartition entre communes : potentiel financier par habitant et populations des communes

Monsieur COSTE propose aux membres du Conseil communautaire de conserver la répartition de droit commun pour l'année 2019, soit :

- Répartition EPCI/Communes : Coefficient d'Intégration Fiscal
- Répartition entre communes : potentiel financier par habitant et populations des communes

➤ Répartition EPCI / communes membres :

ANNEE	PART COMMUNAUTE	PART COMMUNES	TOTAL
Rappel 2018	382 085 €	432 657 €	814 742 €
<b>Proposition 2019</b>	<b>380 215 €</b>	<b>430 262 €</b>	<b>810 477 €</b>
Evolution 2018 / 2019	- 1 870 €	- 2 395 €	- 4 265 €

## ➤ Répartition entre les communes membres :

<u>COMMUNES</u>	<u>Rappel Répartition 2018</u>	<u>Répartition 2019</u>	<u>Evolution en Euros</u>	<u>Evolution en %</u>
ASPIRAN	29 673 €	29 420 €	-253 €	-0.85%
BRIGNAC	17 384 €	18 049 €	665 €	3.83%
CABRIERES	9 941 €	9 685 €	-256 €	-2.58%
CANET	63 572 €	63 504 €	-68 €	-0.11%
CEYRAS	24 301 €	23 976 €	-325 €	-1.34%
CLERMONT L'HERAULT	109 391 €	109 645 €	254 €	0.23%
FONTES	18 370 €	18 610 €	240 €	1.31%
LACOSTE	6 425 €	6 499 €	74 €	1.15%
LIAUSSON	2 660 €	2 629 €	-31 €	-1.17%
LIEURAN-CABRIERES	6 209 €	6 199 €	-10 €	-0.16%
MERIFONS	1 082 €	1 016 €	-66 €	-6.10%
MOUREZE	3 310 €	3 496 €	186 €	5.62%
NEBIAN	24 807 €	23 502 €	-1 305 €	-5.26%
OCTON	9 643 €	9 612 €	-31 €	-0.32%
PAULHAN	62 923 €	62 617 €	-306 €	-0.49%
PERET	17 951 €	17 608 €	-343 €	-1.91%
SAINT FELIX DE LODEZ	10 610 €	9 675 €	-935 €	-8.81%
SALASC	6 340 €	5 947 €	-393 €	-6.20%
USCLAS D'HERAULT	6 338 €	6 811 €	473 €	7.46%
VALMASCLE	720 €	738 €	18 €	2.50%
VILLENEUVETTE	1 007 €	1 024 €	17 €	1.69%
<b>TOTAL</b>	<b>432 657 €</b>	<b>430 262 €</b>	<b>- 2395 €</b>	<b>-0.55%</b>

Monsieur COSTE précise que cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 3 juillet 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la répartition de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2019, telle que détaillée ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX